



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Voeux presse du 21 janvier 2021

Seul le prononcé fait foi

Introduction

Bonjour à tous,

Merci de votre présence.

La cérémonie des vœux est une tradition ancienne que certains qualifieront même d'exercice convenu. Mais l'habitude n'enlève pas l'importance de ce moment.

La situation sanitaire et la crise que nous vivons, m'empêche de vous réunir à la résidence préfectorale et de partager avec vous, le traditionnel moment de convivialité des vœux.

Néanmoins, j'ai tenu à m'adresser à vous pour vous présenter de vives voix mes vœux à titre personnel pour vous, vos familles, vos équipes. Des vœux de santé, de bonheur, d'épanouissement personnel dans vos métiers très exigeants.

Comme nous, cette année, vous avez dû vous adapter pour travailler différemment avec la crise sanitaire : télétravail, conférence de presse en audio ou en visio, interview avec Skype, Zoom, etc.

Nous sommes restés attentifs à préserver le lien avec vous. Nous avons essayé de vous apporter le plus d'informations avant, pendant et après le confinement, et aujourd'hui le couvre-feu. Nous continuerons à le faire car nous avons plus que jamais besoin de travailler ensemble.

Ces derniers mois, beaucoup de mes interventions ont été consacrées à la crise sanitaire qui est toujours très présente dans notre département et notre région.

Je commencerai pas cette thématique (sans m'y attarder car nous avons d'autres moments pour cela) et plus largement par les deux crises sanitaires qui touchent notre région : la Covid et la grippe aviaire.

Thème 1 : La crise de la COVID19

Covid-19 : la Nouvelle-Aquitaine a été régulièrement l'une des régions les plus préservées pendant cette épidémie. Mais le virus est bien là et il progresse avec une hausse du taux d'incidence dans l'ensemble des départements de la région

Chiffres non consolidés

- ➔ Taux d'incidence : 151,1/100 000 hab contre 135,8 la semaine précédente en NA et 161,4/100 000 hab en Gironde (148,7 semaine précédente)
- ➔ Taux de positivité : 5,8 % en NA et 5,9 % en Gironde
- ➔ Département le plus touché: Deux-Sèvres 243,4 / 100 000 hab (chiffre au 15 janvier)
- ➔ Département le moins touché : Charente-Maritime 93,3 / 100 000 hab (chiffre au 15 janvier)

Nous avons démarré la vaccination : c'est l'arme qui nous permettra d'atteindre l'immunité collective :

Chiffres non consolidés

- ➔ Déjà **75 977** personnes vaccinées en région dont **15837** en Gironde au 20/01/21
- ➔ 115 centres de vaccination en région dont 15 en Gironde

J'encourage chacun, lorsque son tour sera venu, à aller se faire vacciner. C'est votre liberté de le faire. C'est votre participation à l'effort collectif.

Nous craignons l'absence d'adhésion au vaccin et nous avons l'affluence. Il faut en être satisfait mais il faut aussi la gérer et l'adapter avec l'arrivée des vaccins. Avec le DG ARS, on a réuni les présidents des conseils départementaux et du conseil régional avant de lancer la vaccination. On réunit chaque semaine les parlementaires et les élus. Cela nous permet d'expliquer les mesures et de les adapter.

Thème 2 : la grippe aviaire

La France est confrontée depuis quelques semaines à un épisode d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). L'épizootie de grippe aviaire se propage rapidement dans le Sud-Ouest de la France

- ➔ On comptait le 16 janvier en Nouvelle-Aquitaine près de 200 foyers dont 180 dans les Landes, 15 dans les Pyrénées-Atlantiques et 1 dans les Deux-Sèvres, auxquels s'ajoutent 2 foyers faiblement pathogènes en Gironde et dans le Lot-et-Garonne
- ➔ S'ajoutent possiblement 85 autres foyers si l'on tient compte des suspicions en cours d'analyses
- ➔ Les premières indemnisations ont eu lieu pour une vingtaine de dossiers et un montant déjà payé de près de 600 000 euros (traitement en cours)

Le virus est extrêmement contagieux entre oiseaux et les mesures mise en place par l'État sont donc drastiques :

- ➔ Abattages des volailles dans les foyers déclarés ou dans le cadre d'un dépeuplement préventif : à la date du 14 janvier, plus de 1 million de volailles (essentiellement des canards) ont été abattues dans notre région
- ➔ Interdiction de mouvements ou de transport de volailles et autres oiseaux captifs, et interdiction d'introduction ou de sortie de volailles et autres oiseaux captifs
- ➔ Une coordination interrégionale des services Nouvelle-Aquitaine et Occitanie a été mise en place pour faire face

L'expansion de l'épizootie semble contrôlée. Je le dis avec beaucoup de prudence. Les mesures ont été efficaces et adaptées, néanmoins il y a encore beaucoup de travail. Nous ne sommes jamais à l'abri d'un retour du virus.

L'État soutiendra les éleveurs ; leurs pertes seront compensées

- ➔ La filière avicole représente dans les Landes plus de 2 500 emplois répartis en 850 exploitations qui comptent en moyenne de 3 à 5 salariés
- ➔ 1 millier d'emplois sont menacés dans les Landes

➔ L'Etat (DIRECCTE et DRAAF) réunira le 29 janvier une commission régionale de l'emploi agricole avec la FRSEA, le conseil régional et les acteurs de la filière ;

L'objectif sera d'évaluer les risques en matière d'emplois menacés et de proposer des solutions visant à préserver les préserver : il sera notamment question de l'activité partielle de longue durée, du FNE-Formation (fonds national de l'emploi) et du nouveau dispositif « transitions collectives »

Le rôle de l'État est de traiter l'urgence de ces deux crises

Thème 3 : Traiter l'urgence des crises

Face à la crise, la région Nouvelle-Aquitaine résiste mieux que le niveau national mais on ne peut s'en contenter :

- ➔ Certains indicateurs permettent d'espérer une reprise « rapide » de l'activité dès la levée des restrictions : hausse du climat des affaires en décembre 2020 notamment dans le bâtiment et l'industrie, les créations d'entreprises sont en hausse de 10 % par rapport à 2019 dans la région et la consommation a bien rebondi en décembre.
- ➔ Fin novembre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (qui n'ont pas travaillé le mois précédent) : +7,4 % sur un an contre +8,6 % en France métropolitaine

Les effets de la crise en matière de licenciements économiques dans le cadre de procédure de PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) ou RCC (Rupture Conventionnelle Collective), sont contenus en 2020 en raison de la mobilisation intensive des outils mis en place par le Gouvernement.

- ➔ 87 PSE en région en 2020 ou RCC : 2652 emplois supprimés / 44 procédures en cours d'instruction
- ➔ Prêts Garantis par l'État : 9 Mds € en Nouvelle-Aquitaine dont 3,4 Mds € en Gironde
- ➔ Activité partielle (AP) au 13 janvier 2021, elle concernait plus de 1 million de salariés en Nouvelle-Aquitaine (350 000 en Gironde) pour plus de 121 000 établissements (plus de 36 000 pour la Gironde). Soit plus de 1,689 Mds €

L'État ne se contente pas de traiter l'urgence de la crise, il prépare l'avenir : c'est toute l'ambition de France Relance

Thème 4 : Plan de relance

Le plan de relance correspond d'abord à une réponse financière à cette crise que nous vivons : 100 milliards d'euros dont 40 milliards d'euros émanant de l'Union Européenne. **Ces crédits doivent être engagés d'ici 2022, c'est-à-dire dès maintenant.**

Sur ces 100 milliards : 30 milliards sont consacrés à l'écologie, 34 milliards à la compétitivité et 36 milliards à la cohésion sociale et territoriale.

Ce plan de relance apporte également une réponse stratégique : il soutient les **projets innovants et les initiatives locales qui créent les richesses et l'emploi de demain.**

Pour que le plan de relance soit une réussite, il devra se déployer efficacement en Nouvelle-Aquitaine, en associant l'ensemble des acteurs et des réseaux compétents. L'information doit circuler et irriguer tous les territoires et tous les réseaux.

En Nouvelle-Aquitaine, l'État va défendre 4 ambitions.

➔ **Ambition 1 : coller aux territoires**

L'accord régional de relance définit les engagements respectifs de l'État et du Conseil régional pour **soutenir les opérations et les projets prêts à démarrer en Nouvelle-Aquitaine à l'échéance des années 2021 et 2022.** Cet accord régional inclut un volet mobilité (j'y reviendrai).

L'accord régional de relance a été arrêté fin 2020. L'État va donc investir 1,524 millions d'euros .

Au niveau départemental, des accords de relance sont également discutés avec les conseils départementaux. Le Premier ministre a déjà signé un accord départemental en Charente-Maritime. **Un accord de relance a été également élaboré avec le conseil départemental de Gironde et d'autres départements suivent.**

➔ **Ambition 2 : accélérer la transition énergétique**

La relance est d'abord une relance verte. Une croissance qui économise nos ressources naturelles, qui émet moins de CO2 et qui protège la biodiversité. Le plan de relance y répond notamment à travers la rénovation thermique des bâtiments de l'État.

S'agissant de la région Nouvelle-Aquitaine, **337 projets ont été retenus pour un montant total de 220 685 723 €**. L'ensemble des opérations retenues doit démarrer dès cette année.

➔ **Ambition 3 : relancer l'industrie**

L'industrie est la clé de notre souveraineté économique et de notre indépendance technologique. Nous avons en Nouvelle-Aquitaine beaucoup de compétences et de savoirs-faire. Si nous voulons des entreprises qui localisent de nouvelles productions à forte valeur ajoutée sur notre territoire et créent de nouveaux emplois, nous devons être plus compétitifs.

Le plan de relance accompagne les entreprises :

- en matière d'investissements productifs,
- pour réduire l'empreinte carbone,
- pour sécuriser les approvisionnements,
- pour développer les technologies.

D'ores et déjà **53 entreprises lauréates recevront près de 40 M€ d'aide.**

Pour que cette politique soit une réussite en Nouvelle-Aquitaine, il est important de travailler avec les partenaires (comité régional de suivi et le **comité régional « France relance industrie »** cette semaine).

➔ **Ambition 4 : renforcer la cohésion**

La relance est aussi une relance sociale. Nous devons éviter à tout prix une hausse des inégalités en France. Les interventions en matière de cohésion sont très nombreuses (inclusion numérique, l'accès au Très Haut Débit, travaux dans les EPHAD ...).

J'ai choisi de mettre en avant un thème : l'emploi des jeunes. La relance sera solidaire et devra soutenir et accompagner les jeunes dans l'emploi.

Le plan 1 jeune 1 solution est une des mesures phares du plan de relance. Il s'agit d'encourager les entreprises à embaucher, **orienter les jeunes vers les métiers d'avenir**, et accompagner les jeunes éloignés de l'emploi.

En Nouvelle-Aquitaine à ce jour, plus de **40 000 jeunes ont bénéficié des aides, dont 17 000 ont signé un contrat d'apprentissage** ou de professionnalisation (+ 35%).

Ces 4 ambitions vont ponctuer tout au long de l'année le programme de travail des services de l'État avec les collectivités : le contrat de plan Etat-Région , le dispositif petites villes de demain, le soutien à l'investissement des collectivités.

➔ En 2020, **l'État a financé à hauteur de 270M€ l'investissement général des collectivités** de Nouvelle-Aquitaine à travers ses dotations. C'est un soutien massif en hausse de 20% par rapport à 2019. En 2021, cet effort d'investissement sera encore renforcé et dépassera largement 300M€.

Toutes ces dotations accompagnent les collectivités de Nouvelle-Aquitaine, qu'elles soient **urbaines, rurales, périurbaines**, dans la réalisation effective de leurs projets d'investissement.

Voici quelques illustrations de ces aides importantes :

- **en investissements scolaires** (par exemple : construction d'un nouveau groupe scolaire de la ville Le Taillan en Médoc pour 1,2M€),

- **en investissements sanitaires** (par exemple : construction d'une maison de santé pluri-disciplinaires au Grand Bourg, en Creuse, pour 142 000€),

- **en investissements pour favoriser la mobilité** (par exemple : aménagement du parvis de la gare de Périgueux avec construction d'une passerelle piétonne pour 1,2M€).

➔ **Une consultation publique pour une circulation différenciée lors des pics de pollution sur la métropole bordelaise.**

Les pics de pollution aux particules fines constituent un enjeu important de santé publique. Afin de protéger la population, l'État va se doter de la possibilité d'appliquer la circulation différenciée en cas de pics de pollution, en s'appuyant sur les vignettes Crit'Air. Une consultation publique va être lancée très prochainement.

Pour conclure mes propos, je souhaite évoquer deux sujets d'actualité en Gironde.

Hébergement d'urgence en Gironde

La question de l'hébergement d'urgence est revenue à divers titres dans les médias au cours des derniers jours. On entend dire ici ou là que l'Etat n'exerce pas bien, ou pas suffisamment, sa compétence en la matière.

- ➔ Je souhaite d'abord rappeler quelques chiffres, qui démontrent l'ampleur du travail réalisé par l'Etat et les associations que l'on missionne au quotidien. A ce jour nous avons au total **4010 places d'hébergement ouvertes en Gironde**. C'est le double des places que l'on avait il y a 5 ans. Les initiatives des collectivités pour ouvrir quelques dizaines de places sont les bienvenues, c'est toujours positif de faire plus et mieux pour mettre à l'abri des personnes en mal logement, mais si je rappelle ces ordres de grandeurs, c'est parce que l'Etat mobilise des moyens tout à fait exceptionnels pour assurer cette mise à l'abri.
- ➔ Et ces moyens ont été encore accrus cette année, puisque, dans le cadre du plan hiver 2020-2021, ce sont **275 places temporaires** qui sont ouvertes au fur et à mesure des besoins. Ces places ne sont pas dédiées au Covid mais bien des places pour l'essentiel "généralistes", à 95% sur la métropole, pour faire face à la réalité des besoins qui nous remontent. Et aujourd'hui, nous n'observons pas de tension particulière sur la demande.
- ➔ Je le dis avec beaucoup d'humilité, beaucoup d'attention mais aussi beaucoup de conviction car derrière ces chiffres, derrière ces constats globaux, je ne veux pas oublier les situations humaines très difficiles que certains vivent. On essaye de faire plus, de mieux mettre à l'abri, nous venons notamment de décider de l'ouverture d'un nouveau centre d'accueil pour la grande marginalité sur Bordeaux à compter du 1er avril, nous renforçons aussi le travail sur la prévention des expulsions locatives avec le recrutement dans les mois à venir d'équipes spécialisées.
- ➔ Mais au-delà de la problématique immédiate d'hébergement d'urgence, il y a un travail de fond à réaliser sans relâche sur la production de logements sociaux, il en manque sur la Métropole notamment, et les perspectives de construction ne sont pas bien orientées. En lien étroit avec les maires, c'est notre devoir de veiller à poursuivre la livraison de logements sociaux en nombre suffisant pour satisfaire aux besoins de nos concitoyens, ce n'est qu'ainsi que l'on parviendra à apporter une réponse plus satisfaisante à ces situations de grande précarité qui nous mobilisent au plus haut point.

Complément : chiffres en région

- ➔ Parc total d'hébergement (urgence, insertion, stabilisation, CADA) : 12 913 places. Capacité qui a triplé en 5 ans
- ➔ Places hivernales ; 1 323 places au 11 janvier 2021.

Le Signal

Nous sommes entrés concrètement dans le processus d'indemnisation des copropriétaires. C'est l'aboutissement d'un dossier dont à beaucoup parlé.

- ➔ Après la signature du protocole cadre le 6 novembre dernier, la proposition d'indemnisation correspondant à 70% de la valeur de son bien avant le risque d'effondrement a été envoyée à l'ensemble des propriétaires et des ayants-droit de la copropriété, le 16 décembre.
- ➔ 92 d'entre eux sur 99 ont accepté la proposition d'indemnisation cela représente 72 appartements sur 78.
- ➔ L'objectif est que les premières indemnisations puissent intervenir ce printemps. Enveloppe de 7 M€

Je vous remercie et je suis prête à répondre à vos questions.